

L'Algérie, le champ des coopérations

**Actes du colloque
du 9 octobre 2003**

Sous le haut patronage de **Christian PONCELET**, Président du Sénat,

en présence de **François LOOS**, Ministre délégué au commerce extérieur

avec la participation de :

Karim DJOUDI, Ministre de la participation et de la promotion de l'investissement,

M. Mohamed GOUALMI, Ambassadeur d'Algérie en France

M. Ali TOUATI, Vice-Gouverneur de la Banque d'Algérie

M. Jacques DUMASY, Chef de la Mission économique d'Alger

et de nombreux représentants de la communauté d'affaires française en Algérie et d'opérateurs français dans le pays

Christian PONCELET
Président du Sénat

Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les Présidents, Monsieur l'Ambassadeur, chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers amis,

Le Sénat est heureux et fier d'accueillir aujourd'hui ce second colloque économique sur l'Algérie, deux ans après celui que nous avons organisé sous l'égide du groupe interparlementaire France-Algérie, en partenariat avec nos amis du Centre français du Commerce extérieur.

Notre rencontre apporte une nouvelle contribution à cette « Année de l'Algérie en France », que le Sénat a déjà honorée par plusieurs manifestations, notamment la superbe exposition organisée cet été dans l'Orangerie du Jardin du Luxembourg sur le « XXème siècle dans l'art algérien ». Nous avons par ailleurs eu récemment l'occasion de recevoir plusieurs personnalités algériennes, dont le Président Bouteflika.

Vous aurez peut-être aussi remarqué, dans le foyer de la salle Clemenceau, les vitrines présentant quelques ouvrages sur l'Algérie tirés du fonds ancien de la Bibliothèque du Sénat.

Il y a deux ans, notre thème était « l'Algérie sur le chemin des réformes ». Je m'étais permis un diagnostic, en notant que si ce chemin des réformes semblait encore long, la certitude était au moins que le sens du mouvement quant à lui ne changerait pas : mes espoirs n'ont pas été déçus ! En effet, que de chemin parcouru en moins de 24 mois !

Sur cette même lancée, nous devons traiter aujourd'hui des « champs de la coopération » entre les deux pays, Algérie et France.

Sans dresser un tableau exhaustif de la situation économique algérienne, je voudrais simplement mettre en exergue quelques repères dans ces champs de coopération. Ils représentent autant d'atouts pour la relance des échanges franco-algériens et la concertation entre nos deux pays.

Le premier d'entre eux est bien évidemment la réactivation des contacts politiques au plus haut niveau, avec la visite récente en France du Président Bouteflika puis, en mars de cette année, la visite du Président Chirac en Algérie.

Lancée solennellement à cette occasion, la « Déclaration commune d'Alger » des deux chefs d'Etat a véritablement scellé la nouvelle charte de notre coopération bilatérale, avec la réaffirmation d'un partenariat économique privilégié. Elle prévoit, notamment, des mesures d'encouragement des investissements directs français en Algérie, la mobilisation des instruments de financement des grands projets d'infrastructures et l'appui de la France auprès des bailleurs internationaux. Dans ce domaine, nos amis algériens savent qu'ils peuvent compter sur la voix de la France : comme l'a déclaré le Président Jacques Chirac dans son discours devant le Parlement algérien, notre pays « restera votre avocat le plus ardent auprès des institutions financières internationales et auprès de l'Union européenne, pour qu'elles accompagnent vos projets ».

Le deuxième point fort est précisément le programme pluriannuel d'appui mis en place par l'Union européenne dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, initié en 1995 lors du Sommet de Cannes puis de la Conférence de Barcelone. Ce plan, dit « programme MEDA », vise l'instauration progressive d'une zone de libre échange devant associer l'Europe et les Etats méditerranéens à l'horizon 2010.

On objectera peut-être que les engagements pris dans le cadre de MEDA n'ont pas encore tous été tenus... Certes, mais les deux premières tranches du plan (1995-1999 et 2000-2002) ont déjà abouti au transfert d'importants capitaux, soit sous forme de subventions directes, soit sous forme de prêts bonifiés. Le programme indicatif pour 2004 prévoit, en outre, différentes mesures en faveur de l'équipement rural, de la gestion des déchets, de la libéralisation des transports, etc.

Le troisième volet est la conclusion d'un Accord d'association entre la Communauté européenne et l'Algérie, dont nous avons examiné le projet de ratification pas plus tard que le 17 juin 2003, sur le rapport de M. Claude Estier, par ailleurs Président du groupe France-Algérie.

Soyons lucides : comme le constatait à juste titre le rapporteur de ce texte, une tension persistante affecte encore la situation politique intérieure et le niveau de sécurité en Algérie. Pour autant, le climat général s'y redresse, tandis que tous les indicateurs économiques s'orientent favorablement.

Avec l'adoption d'un nouveau tarif douanier harmonisé en 2001, je suis convaincu que l'accord avec la Communauté représentera un jalon important vers une pleine normalisation des relations politiques, économiques et culturelles avec l'Algérie. Bien sûr, il faut souhaiter que les prochaines échéances électorales algériennes n'affectent pas ce redressement, quels qu'en soient les résultats.

Mais, par delà les statistiques économiques ou tous les sondages, le socle profond du dialogue franco-algérien est avant tout dans l'intimité étroite qui unit nos deux peuples. A titre personnel, vous savez, Monsieur le Ministre, quels liens m'attachent à ce pays, lui qui m'a accueilli pendant la

Seconde Guerre mondiale, où j'ai parmi mes plus émouvants souvenirs d'enfance et où je conserve tant d'amis. Combien de nos compatriotes, comme moi, partagent ce patrimoine d'affinités !

Selon les démographes, un Français sur six, toutes origines confondues, aurait des attaches familiales avec l'Algérie : à lui seul, ce chiffre me semble être le meilleur témoignage du lien indissociable, établi depuis plus de 170 ans entre nos deux pays. Ce lien doit nous permettre de progresser. De part et d'autre de la Méditerranée, le lien crée des attentes légitimes, pour ne pas dire des exigences. Mais il est aussi le meilleur gage de notre compréhension mutuelle. Je souhaite à tous un excellent, studieux et fructueux colloque, en espérant que vous garderez de votre passage au Sénat un bon souvenir, qui vous invitera à y revenir.

Nicolas FORISSIER

Député, Président du Centre français du commerce extérieur

Monsieur le Président, Messieurs les Sénateurs, Monsieur le ministre, Monsieur le Vice-Gouverneur, Mesdames et Messieurs, chers amis, je voudrais d'abord vous présenter les excuses de François LOOS, ministre délégué au commerce extérieur, retenu à l'Assemblée nationale pour un débat sur l'OMC, qui m'a demandé de le représenter parmi vous. En tant que Président du Centre français du commerce extérieur depuis quelques mois, j'ai grand plaisir à ouvrir ce colloque. Le CFCE et le Sénat organisent ensemble depuis plusieurs années des manifestations, je crois, de qualité, et je tiens à saluer l'impulsion que donne ainsi le Sénat pour renforcer de façon positive les synergies entre le monde de l'entreprise et celui de l'action politique.

Ce colloque est peut-être un des premiers organisés par une Maison qui évolue : au-delà du CFCE, Ubi-France organise des manifestations, est présent dans des salons professionnels, accueille des représentants étrangers... Nous sommes en ce moment en train de regrouper ces deux structures.

Je voudrais remercier particulièrement le Vice-Gouverneur de la banque d'Algérie et le Ministre algérien de la Participation et de la Promotion de l'investissement, ainsi que tous les chefs d'entreprise et Directeurs généraux venus d'Algérie aujourd'hui pour assister à ce colloque. Vous êtes très nombreux : cela témoigne aussi de la force des liens qui existent entre nos deux pays et du chemin parcouru depuis la reprise de nos relations symbolisée par le voyage historique de notre Président Jacques Chirac en Algérie en mars dernier.

Monsieur le Président, vous avez souligné l'importance du soutien que devait apporter la France à l'Algérie, notamment dans le cadre des programmes de coopération et je partage pleinement votre avis sur ce point. En matière de commerce extérieur, au 1^{er} semestre de cette année, avec 3,286 milliards d'euros, les échanges avec la France ont considérablement progressé par rapport au 1^{er} semestre 2002 et la France conforte sa position de premier fournisseur de l'Algérie.

Nous avons connu de nombreuses évolutions ces dernières années, tout comme votre pays. Cela dit, nos entreprises ont des messages à vous transmettre afin qu'elles soient incitées à investir davantage dans votre pays. Il existe des attentes fortes, qui résident notamment dans le souhait de voir renforcées la stabilité politique, mais plus encore la stabilité juridique de l'environnement algérien, tant il est vrai que là réside une des principales craintes des investisseurs internationaux.

Il existe également une attente forte pour que l'ouverture économique de l'Algérie vers l'Union européenne et à travers l'OMC, déjà bien engagée, se renforce, de même qu'une politique de

croissance active, fondée sur une large implication du secteur privé, relayé par une coopération avec les banques publiques. L'intérêt algérien réside aussi clairement, à nos yeux, dans la multiplication des partenariats économiques et sociaux mobilisant divers acteurs du pays. Monsieur le ministre et Monsieur l'Ambassadeur, ce colloque est une nouvelle étape très importante et les relations économiques entre nos deux pays constituent souvent un vecteur privilégié de renforcement de leurs liens. Je souhaite que ce colloque puisse y contribuer activement.

Les relations franco-algériennes au lendemain de la visite d'Etat du Président de la République française

Mohamed GHOUALMI
Ambassadeur d'Algérie en France

Monsieur le Président, monsieur le Ministre, monsieur le Président d'Ubi-France, le temps qui m'est imparti, relativement court, témoigne de la qualité des relations franco-algériennes actuellement. Parler de la qualité de ces relations depuis la visite du Président Chirac en mars dernier doit sans doute d'abord me conduire à saluer le rôle de tous les acteurs ayant favorisé ce voyage et sa parfaite organisation, au premier rang desquels le Président Poncelet, qu'il faut donc ici saluer. Mais tous ceux qui ont œuvré pour l'amélioration des relations entre l'Algérie et la France doivent aussi voir la récompense de leur travail patient et actif dans le doublement des échanges constaté entre nos deux pays depuis quelques années.

Tous ceux qui connaissent l'évolution des relations franco-algériennes savent que la qualité des relations avec la France constitue toujours un baromètre de la situation économique de notre pays. Mais il faut également prêter attention au contenu des échanges entre nos deux pays. Avec près de 7 milliards d'euros en 2003, ces échanges vont atteindre cette année un niveau historiquement élevé. Surtout, ils ont aujourd'hui pour moteur les échanges courants, ce qui les rend de plus en plus indépendants de la conjoncture politique, laquelle pouvait parfois les fragiliser dans une période antérieure. Nous enregistrons également une reprise des investissements français en Algérie, de façon très positive.

Nous sommes ainsi, et de façon relativement méconnue, le premier pays d'investissements étrangers en Afrique, ce qui témoigne de l'intérêt de la communauté d'affaires internationale pour l'Algérie. Je voudrais à ce stade souligner l'action formidable de tous les acteurs et de toutes les structures ou institutions françaises pour nous aider à relever de la terrible catastrophe naturelle qu'a connue l'Algérie il y a quelques mois. De nombreuses entreprises françaises, tous secteurs confondus, ont également marqué leur sympathie avec notre territoire et notre population, gravement affectée par ce séisme. Ces différents éléments nous confortent dans la volonté d'ouverture de l'Algérie, de même qu'ils confortent sans doute le pouvoir politique algérien, qui a su prendre des décisions extrêmement courageuses pour favoriser cette ouverture de notre pays.

Nous avons participé pour la première fois au Sommet de la Francophonie en 2003. Cela témoigne d'une maturité politique nouvelle, d'autant plus que notre participation a été fort bien reçue par la population (dans un contexte marqué, nous le savons, par l'acuité des problèmes liés à la linguistique en tant que reflet de l'identité). Nous sommes un pays de l'Arc du Sud de la Méditerranée. Pour autant, comme je le dis souvent, il ne faut confondre ni stabilité avec stagnation, ni vivacité avec état

de crise. La vitalité de notre démocratie n'est plus à mettre en doute, comme en témoigne la liberté de notre presse ou l'existence réelle de l'opinion publique algérienne.

Je suis heureux, en qualité d'Ambassadeur de l'Algérie en France, de constater que notre pays a réintégré sa place dans les échanges extérieurs et internationaux. Nous sommes le premier partenaire africain de la France et le premier de ses partenaires dans l'enceinte francophone. Nous tirons une grande fierté de ce constat et nous souhaitons que l'approfondissement de nos relations se poursuive, bien naturellement.

La situation économique et financière de l'Algérie

Karim DJOUDI

Ministre de la Participation et de la Promotion de l'investissement

Monsieur le Président du Sénat, Mesdames et messieurs, c'est à la fois un honneur et un très grand plaisir de m'exprimer ici pour évoquer les mutations économiques que connaît l'Algérie.

Les relations économiques et commerciales entre l'Algérie et la France sont marquées par une nette reprise depuis quelques années, tout en s'inscrivant dans un sentier de croissance, avec un niveau d'échanges cumulés de 6,5 milliards d'euros en 2002. Le marché algérien est largement ouvert aux produits d'origine française, ce qui traduit plus largement une adéquation réelle entre l'offre française et la demande algérienne de biens et services. De même, la mise en œuvre de l'accord portant conversion de la dette en investissement a contribué à la dynamisation de nos entreprises et cette première étape devrait permettre à nos deux pays d'envisager une tranche supplémentaire.

I. L'amélioration de la situation économique et financière

La situation économique et financière de notre pays offre un point d'ancrage pour une évaluation des politiques engagées. Inscrites dans le temps, ces actions offrent la visibilité nécessaire pour les investisseurs et trouvent leur sanction dans l'évolution favorable du PIB algérien (4,2 % en 2002), dans laquelle les secteurs du commerce et du BTP ont joué un rôle de premier plan. La conjonction d'une politique budgétaire expansionniste, dans le même temps, a permis de réduire le taux d'inflation de notre pays tout en renforçant la stabilité de l'environnement offert aux entrepreneurs. L'endettement extérieur, parallèlement, a connu une décroissance de 46 % du PIB en 2000 à 41 % en 2002. Enfin, la solvabilité extérieure de notre pays s'est améliorée comme le montre le niveau des réserves de change, qui ont connu également une évolution favorable entre 2000 et 2002.

Ces indicateurs macroéconomiques, certes liés à une conjoncture favorable des hydrocarbures, reflètent aussi l'action des pouvoirs publics, soucieux de maintenir la stabilité du cadre d'action économique. L'inflation continue ainsi d'être solidement maintenue à un niveau très bas : 1,1 % sur les six premiers mois de l'année 2003. Certains agrégats permettent de percevoir des éléments de consolidation de la croissance, notamment à travers la poursuite de la hausse de la consommation finale de notre pays.

Les performances macroéconomiques doivent être rapprochées de trois enjeux qui paraissent aujourd'hui essentiels à la poursuite et au renforcement de la croissance en Algérie : le besoin de mise à niveau des infrastructures de base ; le poids du service de la dette publique, qui limite les

moyens d'action budgétaires de l'Etat ; le portefeuille d'investissements et la nécessité de conversion progressive de l'investissement public en investissement privé. Emerge d'ailleurs clairement, sur ce dernier point, la nécessité de renforcer les formes de partenariat public-privé. Le programme de soutien à la relance économique de juin 2001, étalé sur cinq ans, prévoit notamment d'importants équipements d'infrastructures, dans tous les domaines (assainissement de l'eau, production et distribution d'énergie, développement des télécommunications, construction de logements...). A la suite du terrible séisme de janvier 2003, un engagement financier supplémentaire a été déployé, notamment grâce au concours d'acteurs extérieurs à notre pays.

II. L'adaptation et l'intégration au système commercial mondial

Cela dit, les entreprises étrangères, si elles investissent et s'implantent en Algérie, n'y occupent pas encore la place qui pourrait être souhaitée. L'économie algérienne est fortement publique dans sa dimension d'impulsion et d'équipement, mais est privée pour ce qui est de la création de richesses. L'intention de l'Algérie est de devenir un membre actif et loyal du système commercial mondial. La réforme est indispensable à l'intégration économique, et l'entrée de notre pays dans le système commercial mondial a fait l'objet au préalable d'adaptations de notre droit, dans le sens de sa libéralisation.

Notre gouvernement souhaite faire de l'économie algérienne une économie libérale ; diverses mesures de premier plan, telles que le tarif douanier, ont été revues à cette aune, faisant de notre économie une des plus faiblement protégées de la région. Une importance fondamentale est par ailleurs accordée à l'investissement, avec une dynamique forte dans ce domaine depuis plusieurs années, dynamique renforcée dans divers secteurs par l'action publique et privée. De même, pour faciliter l'implantation de projets émanant d'acteurs étrangers, deux zones franches ont été créées ; la première, à proximité d'un aéroport sur la Cote Est du pays, d'une superficie de 500 hectares ; la deuxième, située à la périphérie d'Alger, a vocation à accueillir de nouveaux projets dans le domaine de la haute technologie et des télécommunications.

Par ailleurs, un guichet unique est constitué pour faciliter les démarches administratives et la réalisation de l'investissement. La nouvelle législation adoptée en 2001 fait aussi de la privatisation un acte d'investissement, éligible à ce titre à diverses mesures et dispositions s'y rapportant. Un programme de partenariat est également en train d'être mis en place dans plusieurs secteurs avec des acteurs économiques étrangers, par exemple dans celui des boissons. D'une façon générale, notre démarche est évolutive et vise à prendre en compte les aspirations du marché. L'ouverture du marché de l'électricité a été consacrée par la loi de février 2002, le désengagement de l'Etat devant se traduire par la constitution d'une autorité indépendante de régulation. Le secteur de la téléphonie mobile compte aujourd'hui 1 million d'abonnés. Et, dans le secteur général des infrastructures, une plus grande souplesse a été introduite afin de favoriser l'implication des acteurs, nationaux et étrangers.

Mon intervention n'a pas fait cas des difficultés liées à l'acte d'investir, qui font pourtant l'objet d'une vigilance attentive au plus haut niveau gouvernemental. De même, en matière de privatisation, le Conseil des participations de l'Etat a favorisé l'ouverture à de nouveaux acteurs privés dans de nombreux secteurs de l'économie. Nos entreprises publiques, organisées autour de sociétés de gestion de portefeuille, sont disponibles à accueillir toutes formes de partenariat.

Le régime des changes et la mondialisation : le cas algérien

Ali TOUATI

Vice-Gouverneur, Banque d'Algérie

Mesdames et Messieurs, chers amis, le contrôle des changes a été instauré en Algérie en octobre 1963, avec pour objectif de conforter la politique de développement économique dans une logique administrée et d'étatisation. Il a, par la suite, donné lieu à la multiplication des restrictions à l'importation, de façon cohérente avec un contexte de prix subventionné et d'émission monétaire sans contrainte. Le contrôle des changes était exécuté pour le compte de l'Etat par les banques publiques et le ministère des Finances ; ce dispositif a finalement créé un formidable gaspillage (surcoûts, évaporation aux frontières, pénuries...).

La convertibilité courante du dinar a ainsi constitué un tournant important, en avril 1994. Elle ne signifie pas pour autant la fin du contrôle des changes, qui a seulement changé de nature : la libéralisation graduelle des changes a été la solution retenue, et celle-ci a été confortée par les crises qu'ont connues certaines régions du monde comme l'Asie dans la période récente. La convertibilité courante du dinar vise à promouvoir un environnement favorable à l'activité économique et aux investissements étrangers, dans un climat de stabilité économique. Il n'est pas, en tout état de cause, dans l'intérêt de l'Algérie, dans le cadre des négociations avec l'OMC, d'aller au-delà de ses orientations actuelles en cette matière. Dans un contexte d'économie de marché et d'ouverture sur l'extérieur, le contrôle des changes a pour seule finalité de lutter contre l'évasion de capitaux, par la vérification des flux physiques. Cela suppose la fin des contrôles a priori, remplacés désormais par des contrôles a posteriori. La régulation et la maîtrise des échanges extérieurs se font ainsi désormais par la mise en œuvre d'une politique monétaire et budgétaire rigoureuse.

S'ajoute à cela une politique de gestion de la dette extérieure, cet ensemble contribuant au redressement sensible de nos indicateurs macroéconomiques fondamentaux. La bonne tenue du marché des hydrocarbures et ses bons résultats sur l'économie algérienne ont bien sûr servi et conforté ces efforts. Il en résulte notamment une capacité, aujourd'hui, à servir dans de bonnes conditions le marché intérieur, sans obérer nos réserves de change. Sur le plan des techniques, le contrôle des changes, pour plus d'efficacité, demeure aujourd'hui largement décentralisé, par délégation de pouvoir des banques commerciales, sous le contrôle de la Banque d'Algérie. Ce mode décentralisé s'appuie fortement sur le contrôle douanier. Pour autant, toutes les opérations ne sont pas décentralisées : les importations de services non liées aux services extérieurs, par exemple, sont encore soumises à la validation de la Banque d'Algérie.

Le système algérien du contrôle des changes est à la fois conforme aux normes universelles et aux exigences de la situation économique algérienne. Aujourd'hui, la fuite des capitaux, si elle peut encore exister, est loin d'avoir une ampleur macroéconomique. Mais la subsistance d'une telle plaie, adossée à l'évasion fiscale, a amené le législateur à réviser les dispositions législatives afin de pouvoir renforcer le contrôle, notamment par l'intervention de la Commission bancaire.

L'évolution du système bancaire algérien

Mohamed DJELLAB

Directeur général adjoint, Crédit Populaire d'Algérie

Monsieur le ministre, mesdames et messieurs, l'évolution du système bancaire algérien sera ici évoquée à la lumière des profondes mutations économiques intervenues dans notre pays au cours des dernières années.

Le secteur bancaire, jusqu'au début des années 80, était exclusivement public, avec un financement d'économie fondé sur la politique budgétaire, l'épargne ne constituant pas, à l'époque, une priorité, et le secteur privé occupant une place marginale dans l'économie nationale. La crise économique a imposé une réforme du système financier au milieu des années 80, conduisant l'Etat à initier un vaste programme de réforme visant à faire de l'économie algérienne, progressivement, une économie de marché. Les banques ont ainsi été placées, à travers diverses étapes, sous la réglementation propre à ce secteur telle qu'on la connaît dans d'autres pays, selon une logique de dérégulation du système financier algérien.

Les banques publiques ont fait l'objet d'un certain nombre de mesures d'assainissement de leur situation, initiant ainsi un processus de redressement. Dans ce cadre, les banques ont engagé en 1993 des réformes importantes, visant par exemple l'adaptation de leurs produits et services ou encore la mise à niveau de leurs systèmes d'information. Sur le plan des fonds propres, des efforts importants ont également été consentis et l'ouverture de l'économie s'est poursuivie, dans un contexte de rétablissement de la balance des paiements, parallèlement à une réduction du déficit budgétaire. Ces évolutions ont été confortées, sur le plan législatif, par l'assouplissement du contrôle des changes, la définition d'un nouveau règlement prudentiel ou encore la déréglementation des conditions générales de banque.

De nouvelles règles ont ainsi pu être mises en place, avec notamment pour effet la libre concurrence au sein du secteur bancaire, qu'illustre par exemple l'obligation de domiciliation bancaire. Il existe aujourd'hui, outre la banque d'Algérie, 23 banques commerciales dont 7 banques publiques et une banque mixte. Les banques sont désormais autorisées à intervenir, depuis le 17 février 2003, en tant qu'intermédiaires de bourse directement sur les marchés. Les banques publiques n'en continuent pas moins d'occuper une place prépondérante dans l'économie algérienne. De nouveaux instruments de financement, tels que le capital risque ou le leasing, sont venus compléter le paysage bancaire, même s'ils restent à dynamiser. Certains domaines tels que l'ingénierie financière doivent également être développés. La bourse, quant à elle, n'a pas joué le rôle escompté dans le développement de l'économie, mais devrait voir ce rôle relancé par la cotation de nouvelles entreprises publiques ou privées. Une loi visant à redynamiser la bourse est ainsi actuellement en préparation.

En matière d'ouverture sur l'extérieur, un vaste dispositif a été mis en œuvre afin de favoriser les échanges commerciaux. Le cadre législatif de référence vise notamment l'assouplissement du contrôle des changes et les opérateurs étrangers peuvent avoir accès à de plus grandes facilités, par exemple à travers l'ouverture de plusieurs comptes s'ils en ont le besoin. Par ailleurs, les transferts et les rapatriements de paiement s'effectuent selon les instruments internationaux les plus largement utilisés.

Des actions d'amélioration du secteur bancaire ont également été mises en œuvre de façon approfondie, notamment à travers le renforcement du contrôle interne, la création d'une société de

protection des déposants ou encore l'introduction de la monétique. La modernisation du système financier algérien a enfin constitué un axe d'action important, avec pour principales étapes à mettre en œuvre la refonte des procédures de gestion, la dématérialisation des chèques ou encore la mise en place d'un système de gestion des incidents de paiement.

Questions/Réponses

Maître HAMOUDA, avocat à Alger

M. Touati, la réglementation soumet à l'agrément de la Banque d'Algérie toute importation de services. Quelle est la doctrine de celle-ci en matière d'importation de services ?

Par ailleurs, dans le secteur de la distribution, des entreprises algériennes ont investi de façon importante, mais ne seraient pas éligibles à l'investissement étranger et au rapatriement des dividendes. Quel est votre point de vue sur cette question ?

Ali TOUATI

L'importation des services non liés au commerce extérieur est soumise à l'accord préalable de la Banque d'Algérie, par un traitement des dossiers au cas par cas, ce qui reste indispensable pour deux raisons. D'une part, le niveau atteint par la supervision de la banque d'Algérie ne lui permet pas d'aller plus loin dans la décentralisation. D'autre part, et surtout, les services constituent le principal objet de préoccupation sur le plan de la balance des paiements, compte tenu de l'explosion du déficit enregistrée depuis quelques années dans ce domaine. Cela dit, en pratique, je puis vous rassurer : toutes les demandes pertinentes des opérateurs économiques finissent par recevoir un agrément.

Maître HAMOUDA, avocat à Alger

Le souci des opérateurs est précisément de connaître selon quelles orientations sont prises les décisions de la banque d'Algérie dans ce domaine.

Ali TOUATI

Il y a d'abord une extrême difficulté à définir le concept de service, qui comprend près de 300 postes. En matière d'assistance technique ou de brevets, la politique appliquée est tout à fait libérale. Il va de soi, en revanche, que tel n'est pas le cas en matière de marques de fabrique.

En ce qui concerne le secteur de la distribution, nous appliquons tout simplement la loi algérienne telle qu'elle existe. La sphère commerciale est exclue des avantages exorbitants du droit commun : celui qui veut faire du commerce en Algérie peut le faire et bénéficiera notamment de la convertibilité courante du dinar ; mais il ne bénéficiera pas des avantages exorbitants du commerce.

Jacques DUMASY

Cette réponse est importante, car elle consiste à ouvrir la porte à la grande distribution en Algérie. Peut-être cette ouverture n'a-t-elle pas encore eu lieu faute d'une réglementation précise. Mais les possibilités de voir dans un avenir proche la grande distribution s'installer en Algérie semblent ouvertes.

Monsieur SABRI, responsable d'une société d'import-export

L'an dernier, j'ai eu plusieurs engagements avec Khalifa Bank, pour plus de 900 000 euros, et cette situation place ma société au bord de la faillite. J'ai déjà demandé pourquoi les clients de cette banque pouvaient déposer de l'argent à Khalifa Bank à l'intérieur du pays mais ne pouvaient retirer cet argent ou le placer dans un autre établissement. Quelle est l'opinion de M. Djellab sur ce point ?

Mohamed DJELLAB

Cette banque est en liquidation et se voit donc placée sous la réglementation relative aux liquidations.

Ali TOUATI

Les déposants ont déposé de l'argent mais celui-ci n'existe plus, compte tenu du déficit patrimonial de la banque, qui dépassait 800 millions d'euros. C'est ce qui a poussé la Commission bancaire à lui retirer son agrément. Il s'agit donc malheureusement d'une faillite, comme il s'en produit tous les jours dans la vie économique. Je comprends votre préoccupation ; mais la mesure conservatoire décidée par la Commission bancaire a été prise en stricte application de la loi et des conventions internationales signées par l'Algérie en matière de blanchiment d'argent.

Jacques DUMASY

Lors de rencontres officielles entre les ministres français et algériens, ce problème a été évoqué et des engagements ont été pris. Les « retards de paiement » que connaît la Khalifa Bank doivent être réglés et une procédure d'enregistrement des créances défailtantes est en cours. Les opérateurs français doivent donc les produire auprès des autorités algériennes pour se faire connaître. Voilà où nous en sommes. Nous avons toute confiance dans le règlement de cette affaire.

Madame SARAOU, revue Salama (Paris)

L'Algérie est certes un marché énorme et très important. Je souhaite vivement, pour ma part, que l'Algérie connaisse un regain de dynamisme de la part des investisseurs étrangers. Mais il semble que le principal obstacle réside à ce jour dans l'accueil administratif et bancaire : alors que des délais très longs sont aujourd'hui imposés aux opérateurs étrangers, les transferts ne s'effectuent que moyennant des délais également très longs. Il s'agit là de problèmes importants, auxquels il faut apporter une solution efficace si l'on veut que les investisseurs étrangers puissent contribuer de façon bien plus importante encore à la croissance de notre pays.

Karim DJOUDI

La réforme bancaire constitue en effet un élément clé. Nous en discutons depuis longtemps et cela peut donner l'impression qu'il s'agit de « l'Arlésienne ». Cela dit, je crois qu'une telle réforme ne se décrète pas : elle est impulsée par le marché, et à cet égard les impulsions données par l'économie réelle depuis quelques années et plus encore au cours des derniers mois, me semblent très positives. Pour autant, cela doit s'accompagner de la mise en œuvre du programme de réformes administratives qui a été défini. Un autre volet important réside dans l'efficacité du système de paiements, en « intra » et en « inter-bancaire ». Nous nous efforçons d'identifier les contraintes et d'intégrer la réalité du marché dans les travaux du gouvernement. Au sein de celui-ci, participe notamment le Conseil national de l'investissement, qui a eu à traiter la question du système des paiements, en tant qu'élément structurant de la réforme bancaire, avec un arbitrage au plus haut niveau.

Pour le reste, il faut avoir à l'esprit que nous évoluons aussi sous l'angle réglementaire, en prenant en considération les évolutions constatées du marché. L'ordonnance sur la « monnaie-crédit » intègre ainsi des contraintes qui ont été identifiées à un moment donné. Pour autant, l'investissement et la privatisation peuvent aujourd'hui se réaliser et se réalisent, de façon non dogmatique, en Algérie, en vue de la création d'emplois et de richesses.

Le développement des infrastructures en Algérie

L'eau

I. Intervention de Lounis MAOUCHE, Directeur de la Planification, Ministère des Ressources en eau

1. La problématique de l'eau en Algérie

Mesdames et messieurs, les ressources en eau de l'Algérie sont limitées, vulnérables et inégalement réparties. L'Algérie est soumise à des conditions physiques et hydro climatiques défavorables qui rendent ainsi difficile l'adéquation besoins-ressources. Cette situation s'étant trouvée aggravée dans la période récente par une gestion déficiente. Dans ce contexte, la stratégie de développement du secteur de l'eau s'articule autour de plusieurs axes. Le premier vise la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, l'augmentation de l'autosuffisance alimentaire, notamment par un rattrapage des retards accumulés en matière d'infrastructures et par le recours à des procédés non conventionnels tels que le dessalement de l'eau de mer et le recyclage de l'eau épurée.

2. La stratégie de développement

Il est ainsi prévu de transférer une partie des eaux de barrages de la zone côtière vers la région de l'Atlas, en misant sur le développement des hauts plateaux. Ce programme confirme la dimension stratégique et le caractère prioritaire du secteur de l'eau, en misant à la fois sur des procédés conventionnels et non conventionnels. Sa réalisation s'appuiera également sur la participation du secteur privé et l'adaptation de la politique de tarification. Par ailleurs, le plan national pour l'environnement et le développement durable définit des objectifs de développement du secteur de l'eau, parmi lesquels l'amélioration de l'accès des citoyens aux services d'alimentation en eau potable. Cette stratégie va se traduire, en pratique, par la réalisation d'ouvrages majeurs tels que des barrages, des stations d'épuration, des aménagements hydro agricoles et la remise en état de stations d'épuration urbaines. Il faudra également sensibiliser le public et promouvoir de nouveaux modes de gestion de l'eau à travers le partenariat, la concession ou encore le « Build operate Transfert » (BOT).

3. Le cadre réglementaire

Sur le plan du cadre réglementaire et les réformes, dès 1983 a été institué le code des eaux, instrument juridique à double finalité. Il doit notamment fixer les règles générales en matière d'exploitation et de gestion de l'eau, dans ses aspects d'aménagement, d'utilisation et de protection. Ce code a fait l'objet d'aménagements en 1996 en cohérence avec la volonté de faire une place plus grande à l'économie de marché. Il fait aujourd'hui l'objet de mesures d'adaptation afin d'intégrer les nouvelles orientations de la politique sectorielle : amélioration des instruments techniques de gestion

de l'eau, clarification des conditions d'accès à l'exploitation des ressources, refonte du système d'exploitation et de l'assainissement, réforme du système de tarification et des investissements...

4. Les opportunités

Les opportunités d'affaires sont ainsi en train de se multiplier et se diversifier pour des acteurs étrangers, en particulier pour les acteurs français. Elles consistent notamment en de grandes études hydrauliques et d'aménagement, par exemple pour la réalisation de grands systèmes d'eau potable et d'aménagement. Elles consistent également en des opportunités de partenariat, notamment en vue du développement de système d'alimentation en eau potable (AEP) et d'assainissement. L'approche BOT pour la constitution d'unités de dessalement d'eau de mer se traduira en outre par de vastes programmes qui pourront faire appel au partenariat public-privé. Il existera également la possibilité de construction d'usines pour le traitement des eaux, ou encore pour la construction de pièces mécaniques et hydrauliques. Au total, 4 milliards de dollars d'investissements sont prévus dans le secteur de l'eau dans les prochaines années.

I. Témoignage de Monsieur Douins, Directeur du Développement, groupe Suez

Depuis un an que nous travaillons avec nos collègues algériens, à Alger, la collaboration n'a jamais été aussi bonne. La langue de bois n'existe pas et le diagnostic, que nous avons tenu à réaliser ensemble, a permis d'élaborer conjointement des conclusions partagées, que nous pouvons présenter aux pouvoirs publics. Nous sommes ainsi « suivis » dans ce que nous proposons, dans une parfaite compréhension entre les deux parties.

Pour ce partenariat, nous avons dès le départ indiqué que nous pouvions régler le problème de l'eau à Alger, sous réserve de deux conditions. D'une part, l'apport de financement nous semblait impossible, compte tenu des conditions de marché et d'exploitation qui prévalent en Algérie. Il était exclu, à nos yeux, de financer quoi que ce soit, au moins dans un premier temps, et cela a été compris par notre partenaire. D'autre part, nous avons indiqué que nous étions capables de travailler en partenariat étroit, mais sous réserve de la possibilité d'encadrer au moyen d'effectifs suffisants de notre Groupe le personnel local. Le principe des coûts induits a été accepté par les autorités algériennes, ce qui était déjà tout à fait nouveau.

Sur ces bases, nous avons pu travailler ensemble, d'abord sur un diagnostic puis sur un schéma contractuel de partenariat. Tel est le stade où nous en sommes aujourd'hui. Le principal problème, dans la zone où nous sommes appelés à intervenir, réside à nos yeux non dans la ressource ni dans les capacités de traitement en eau (qui nous semblent même surdimensionnées), mais dans la distribution, où peu de maintenance a été opérée, tandis que la gestion de clientèle est inexistante. L'eau étant distribuée quasiment gratuitement, force est de constater aujourd'hui une gabegie considérable : à titre d'exemple, l'eau entrant à Alger représente un volume comparable à celui utilisé par la ville de Casablanca, dont la population est pourtant environ deux fois plus importante.

Nous avons pour notre part la conviction de pouvoir mettre en place un réel service d'eau et d'assainissement dans les quatre ou cinq prochaines années, en garantissant un service continu. Les pourparlers sont très avancés et devraient permettre d'aboutir à la conclusion d'un contrat de long terme, prévoyant dans un premier temps la gestion du réseau par nos soins – à la suite de quoi nous pourrions peut-être le transformer en un contrat d'affermage, dès lors que le service aura été établi

dans des conditions satisfaisantes. Notre expérience nous montre en tout cas qu'une tarification judicieuse peut être parfaitement acceptée par la population, dès lors que le service est au rendez-vous.

Les transports

I. Intervention de Mohamed Ameziane AHMED ALI, Directeur de la Planification et de la Coopération au Ministère des Transports

Notre pays possède un système de transports diversifiés, tant en termes d'infrastructures qu'en termes de services (aérien, maritime, terrestre). Ce secteur a été ouvert à la concurrence dans le cadre de l'ouverture de l'économie algérienne et de sa libéralisation, mais aussi plus largement dans le cadre d'une stratégie visant notamment à pallier aux dysfonctionnements constatés dans le passé. Des actions d'adaptation de l'administration ont été jugées nécessaires, mais l'appel au capital privé sera privilégié pour la réalisation de projets nouveaux (par exemple pour les terminaux à conteneurs d'Alger ou d'Oran).

La stratégie des transports en Algérie vise également à inscrire ce secteur dans le contexte nouveau sur le plan régional et mondial, et doit miser sur les perspectives de développement de chaque mode de transport.

1. Le transport terrestre :

La loi adoptée en 2001 se propose de :

- miser sur la professionnalisation, qui constitue une suite logique de la libéralisation du secteur, mais appelle une intervention adéquate des pouvoirs publics ;
- favoriser le développement d'infrastructures dans le cadre d'un schéma directeur cohérent ;
- contribuer au développement de services auxiliaires de transport, particulièrement dans le secteur ferroviaire, pour lequel de nouveaux objectifs ont été fixés, en séparant le volet « développement » de l'exploitation et en faisant une place aux nouveaux modes de gestion des réseaux, par exemple à travers des licences d'exploitation des lignes.

2. Le transport urbain :

L'encadrement législatif a été mis en place, avec des dispositions concernant l'encouragement de réalisation de gares routières par le secteur privé, le développement prioritaire des transports collectifs, principalement dans les grandes agglomérations du pays, le développement du transport par câble, notamment dans de nouvelles zones où le relief est accidenté. Une autorité de coordination ayant pour mission de coordonner et de développer les réseaux de transport urbain sera également mise en place. Nous venons aussi de lancer un vaste projet de « transport maritime urbain », destiné à suppléer le transport urbain terrestre.

3. Le transport maritime :

Dans le domaine du transport maritime, où nous disposons d'une dizaine de ports commerciaux, la loi de 1998 a consacré les principes fondamentaux d'ouverture à la concurrence, en créant un dispositif réglementaire qui fixe les conditions d'exploitation et les règles générales d'exercice des principaux modes d'exploitation du secteur. L'importance du rôle des ports comme soutien au commerce est par ailleurs illustrée par le rôle largement prédominant qu'ils jouent dans le commerce avec l'extérieur du pays. Pour faire face aux enjeux de développement auxquels ils sont confrontés, nous misons en particulier sur un programme d'adaptation du cadre institutionnel, d'amélioration de l'exploitation et d'amélioration des équipements et des infrastructures.

4. L'aviation civile :

Dans le secteur de l'aviation civile, compte tenu des besoins de mobilité nationale et internationale, la politique de ciel ouvert mise particulièrement sur la libéralisation du secteur et sur la suppression des monopoles. La loi 98-06 de juin 1998 a libéralisé le fonctionnement des aéroports en instaurant un haut niveau de sécurité et de sûreté. Nous disposons d'environ 52 plates-formes aéroportuaires bien réparties sur le territoire algérien. La carte aéroportuaire nationale permettra ainsi, pour quelques années, de satisfaire les besoins de façon suffisante.

5. La sécurité routière :

Enfin, en matière de sécurité routière, nous enregistrons malheureusement 4 000 décès annuellement, dont le coût représente 1,5 % du PIB. Les pouvoirs publics ont pris des mesures pour tenter de juguler cette triste situation, à commencer par l'obligation du contrôle technique pour les véhicules automobiles. Dans ce domaine, toute offre de partenariat et de collaboration est bienvenue.

I. Témoignage de Marc CHAGNAS, Directeur Europe, Afrique et Moyen-Orient, Alstom

Mon témoignage sera restreint au champ du transport urbain et du transport terrestre en site propre, qui concerne l'activité d'Alstom Transport en Algérie. Alstom Transport est présent en Algérie depuis très longtemps, comme en atteste la présence dans le parc de la SNTF de matériels anciens fabriqués par notre entreprise. Plus récemment, nous avons participé à la modernisation des infrastructures de transport.

Je voudrais ici témoigner en particulier de l'accélération spectaculaire donnée à un grand nombre de projets de transport en 2002, dans le cadre d'une politique gouvernementale volontariste. Citons par exemple le projet du métro d'Alger, qui a connu quelques attermoissements mais qui est aujourd'hui en phase finale de réalisation, avec la signature intervenue pour la dernière phase de génie civil de ce contrat. La SNTF, parallèlement, s'est vu dotée de moyens importants pour moderniser ses équipements et compléter son parc d'infrastructures (en faisant appel notamment à la contribution d'Alstom). A l'occasion du colloque sur les transports urbains qui s'est tenu en avril dernier en Algérie sous la présidence du Ministre lui-même, tous les acteurs ont pu mesurer l'ampleur de ces efforts.

Ces partenariats peuvent être caractérisés par quelques notions clés : l'assiduité et la proximité dans la relation, une compréhension fine et réciproque des enjeux techniques, le sérieux mis dans les projets confiés et enfin la recherche constante de relations de long terme, au-delà des contrats ponctuels. A la suite de la réorganisation d'Alstom Transport, l'Algérie constitue un des premiers pays où nous devons nous rendre, au début du mois de novembre 2003, afin d'y rencontrer nos partenaires et de continuer à travailler sur les grands axes de notre collaboration.

Jacques DUMASY

Il est vrai que le fait de voir avancer aujourd'hui de grands projets tels que l'aéroport d'Alger ou le métro de la capitale, illustre clairement le caractère volontariste de la politique d'investissement public qui est aujourd'hui menée en Algérie.

L'habitat

I. Intervention de Lazhar BOUNAFAA, Directeur de l'Agence de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL)

L'évolution du secteur de l'habitat en Algérie reste incontestablement marquée par l'histoire du pays. Celui-ci dispose d'un patrimoine ancien et de réalisations nouvelles, à mettre principalement à l'actif de l'Etat. Surtout, comme en France, le logement a constitué le principal centre d'intérêt des pouvoirs publics, tant à travers son impact économique qu'en raison de son rôle social. La politique d'habitat est aujourd'hui parvenue à un seuil de révision qui a conduit à envisager la fin de l'intervention de l'Etat en tant qu'acteur unique. Une ère nouvelle d'ouverture aux partenariats s'ouvre ainsi, même si les entreprises françaises semblent aujourd'hui relativement peu s'intéresser au secteur du logement algérien. Aucune entreprise française ne s'est par exemple portée candidate, lorsque nous avons annoncé l'intention de réaliser deux programmes, de 55 000 puis de 60 000 logements. Ce sont aujourd'hui les acteurs asiatiques (chinois, thaïlandais) qui occupent une part croissante du marché, même si cette situation inattendue offre aussi une chance aux entreprises algériennes de jouer un rôle significatif, notamment au moyen de joint ventures.

Le parc immobilier algérien compte aujourd'hui plus de 5 millions de logements, mais est aussi caractérisé par la menace de ruine, qui pèse aujourd'hui sur près d'1,5 million de logements (cette situation n'étant pas déconnectée de l'histoire des relations franco-algériennes). Une obligation consiste ainsi aujourd'hui à promouvoir et réhabiliter. Mais, si l'on se tourne vers le futur, nous ne pouvons que souhaiter un regain de présence des acteurs privés français, ne serait-ce qu'en raison de la pression des besoins (2,4 millions de logements selon les estimations réalisées, pour une moyenne à réaliser de 160 000 logements par an), sans revenir sur la force des liens qui nous unissent. Au-delà de toute « opération séduction », nos aspirations reposent sur de réelles perspectives et l'occasion nous est offerte de réunir nos efforts pour accroître la participation française aux appels d'offres lancés en Algérie. Si frilosité il y a pu avoir pour certains, toutes les initiatives sont permises pour l'avenir, en particulier grâce aux nouvelles garanties de financement créées en juillet 2002. Merci à tous.

II. Témoignage de Jean-Pierre BEACCO, Directeur commercial, Bouygues

Outre de très nombreuses victimes, le séisme de mai 2003 a affecté environ 100 000 logements qu'il faut maintenant réhabiliter ou reconstruire. A l'initiative de la Mission économique française d'Alger, de grandes entreprises françaises ont été sollicitées pour émettre des propositions de réalisation de logements sociaux, après une phase d'étude incluant la logistique, l'architecture ou encore le cadre contractuel (en faisant une place aux partenariats locaux). Le financement constituera aussi un volet important de ces programmes. Le prix « tous corps d'Etat » proposé à travers ce contrat devra s'inscrire globalement dans une fourchette inférieure à 500 euros du mètre carré, de surcroît avec des impératifs de construction rapide, et selon les standards de qualité internationaux. Nous sommes en train de mener actuellement cette étude, sous le contrôle du ministère algérien compétent, avec pour objectif d'aboutir à terme à la réalisation d'environ 30 000 logements dans un délai d'environ cinq ans.

Nous avons en effet décidé, depuis plusieurs mois, de « retourner » en Algérie, où nous avons réalisé par exemple neuf hôpitaux dans les années 80, ainsi que 4 000 logements dans la région de Médéa. Nous avons pris en 1991 la décision de ne plus être présents en Algérie, en raison d'événements qui reléguaient au second plan les grands projets d'aménagement et d'équipement.

L'Algérie est un jeune et grand pays, proche de nous par sa culture en général et par sa culture technique en particulier. Tous nos interlocuteurs y parlent français et, à travers notre regard d'entrepreneurs, nous affirmons notre volonté d'y être présents, en particulier sur de grands projets fonctionnels ou d'infrastructures, comme nous en réalisons dans plusieurs dizaines de pays à travers le monde.

Jacques DUMASY

Le problème de notre capacité à participer à la politique de construction de logements en Algérie dans des conditions compétitives est sans doute un enjeu majeur pour notre présence. J'avais pour ma part été frappé que de grands groupes français soient présents et travaillent dans des pays émergents de façon compétitive, par exemple au Maroc. Il nous a donc semblé que l'on devait travailler à la réunion des mêmes conditions de compétitivité en Algérie.

Les travaux publics

I. Intervention d'Abdelhafid DAOUD, Directeur général, Ministère des Travaux publics

L'Algérie constitue un vaste territoire de 24 millions de kilomètres carrés, qui requiert des infrastructures importantes. Sa population de 31 millions d'habitants devrait passer à 44 millions d'habitants à l'horizon 2020, avec une concentration importante (plus des deux tiers) de la population sur la frange Nord du pays, ce qui n'est pas sans poser de problème en termes d'infrastructures et de transport. Sur le plan économique, comme cela a déjà été souligné, l'Algérie a connu neuf années successives de croissance économique, avec parallèlement une réduction régulière

de la dette, des réserves de change en croissance et une inflation parfaitement contenue. Le réseau routier, de 106 000 kilomètres, assure 85 % du transport de marchandises et de personnes à travers le pays.

Les ambitions du secteur des travaux publics pour les prochaines années résident par exemple dans :

- la réalisation de l'autoroute Est-Ouest à l'horizon 2008-2009, d'une longueur de 1 216 km au total, un peu plus de 300 km étant réalisés à ce jour, et la concession pouvant concerner l'ensemble du programme ou des lots séparés ;
- la réalisation de près de 500 km de la rocade des Hauts Plateaux ;
- la réalisation de la route côtière touristique ;
- la réalisation d'une deuxième autoroute qui permettrait de désenclaver Alger ;
- l'achèvement de la liaison transsaharienne entre Alger et la frontière Sud du pays ;
- la couverture aéroportuaire

Il est à noter qu'un régime dérogatoire a été défini récemment pour favoriser l'installation d'entreprises étrangères, avec une application possible pour la réalisation de l'autoroute Est-Ouest à l'horizon 2008-2009. Nous vous invitons à participer au développement de l'Algérie dans un intérêt partagé, même si la présence des entreprises françaises est aujourd'hui en deçà de nos attentes, en particulier par rapport à des acteurs provenant d'autres pays, faisant montre dans certains cas d'un plus grand dynamisme.

II. Témoignage de Michel de CARRARELLI, Président de la Chambre française de Commerce et d'Industrie en Algérie (CFCIA)

Le marché algérien est un « bon » marché et un « beau » marché, mais qui nécessite beaucoup de prudence dans les études, afin d'éviter les oublis ou les imprécisions. Il appelle aussi beaucoup de présence, de rigueur dans le suivi, voire même de ténacité, à tel point que certains estiment qu'il faut y tisser une toile avant de pouvoir y être véritablement présent. Il est en tout cas absolument nécessaire que les grands groupes français soient présents en Algérie, notamment pour que le pays ait accès aux techniques les plus modernes. En outre, compte tenu de la dimension des travaux, seuls des grands groupes ont généralement la taille suffisante pour s'y porter candidat. La qualité de la main-d'œuvre algérienne constitue un autre atout de poids du pays, peu évoqué ce matin, mais qu'il convient de souligner comme il se doit.

**Allocution introductive au déjeuner dans les salons de la Présidence,
par M. Hubert DURAND-CHASTEL, Sénateur**

Messieurs les Présidents, Monsieur le Ministre, Monsieur l'Ambassadeur, rassurez-vous, après nos travaux très denses de la matinée, je ne vous infligerai pas un long discours ! Je souhaite simplement, au nom du Président du Sénat, remercier M. Bernard STASI de l'honneur qu'il nous fait en participant à ce déjeuner, en dépit des nombreuses contraintes d'emploi du temps que lui imposent ses hautes fonctions.

Je ne crois pas nécessaire de vous présenter Bernard STASI : ancien député, maire honoraire d'Epernay, ancien ministre, il est aujourd'hui Médiateur de la République, par ailleurs spécialiste de la coopération décentralisée puisqu'il préside « Cités Unies France ». Mais, M. STASI est aujourd'hui parmi nous, avant tout, en sa qualité de Président de l'association France-Algérie, particulièrement active dans le resserrement des liens entre nos deux pays.

M. le Président STASI, je vous cède la parole.

Allocution de Bernard STASI, Président de l'Association France-Algérie

Je suis très heureux d'être convié à intervenir, en ma qualité de Président de France-Algérie, devant cette assemblée de chefs d'entreprise et de responsables économiques, réunie par le Centre Français du Commerce Extérieur et le Sénat, pour débattre du champ des coopérations avec l'Algérie.

Cette rencontre, je le sais, n'est pas la première du genre, mais elle se situe dans un contexte tout à fait nouveau, marquée par une embellie prometteuse des relations franco-algériennes, embellie dont nous souhaitons tous qu'elle se poursuive.

I. Les relations franco-algériennes : une volonté politique

Nous avons, il y a 40 ans, en fondant l'association France-Algérie, avec Edmond Michelet, affirmé notre conviction que l'accession de l'Algérie à l'indépendance ne devait pas entraîner de ruptures, mais ouvrir entre les deux pays et les deux peuples, une ère nouvelle de respect et d'estime, d'amitié et de coopération. Les 40 années qui se sont écoulées depuis ont été marquées, tantôt par de réelles avancées de la compréhension et de la coopération, tantôt par des malentendus, des reculs spectaculaires et beaucoup d'occasions manquées. Pendant toutes ces années, notre conviction ne s'est jamais démentie et notre engagement n'a jamais faibli. Je sais que pendant toute cette période, et même pendant les années terribles où l'Algérie dû faire face, le plus souvent seule, aux tentatives de déstabilisation du terrorisme islamiste, des chefs d'entreprise français ont continué, avec courage et détermination, à prendre le chemin de l'Algérie. Ils doivent en être remerciés. Aujourd'hui, l'ère nouvelle que nous appelions de nos vœux s'ouvre enfin. L'accueil chaleureux réservé par le public français aux nombreuses manifestations organisées dans le cadre de « l'Année de l'Algérie », les succès populaires du voyage du Président Jacques Chirac en Algérie, que j'ai pu mesurer, puisque j'ai eu le privilège de l'accompagner, témoignent des progrès de la réconciliation des peuples, malgré les drames vécus par les uns et les autres, et sans rien renier du passé commun. Le passé fut ce qu'il fut, tragique et passionnel. Il contribue à la réalité de cette exception franco-algérienne, marquée par la spécificité des relations humaines et culturelles des deux pays, façonnée par une longue commune et entretenue par leur proximité géographique.

La déclaration commune signée par les présidents Jacques Chirac et Abdelaziz Bouteflika, à Alger, le 2 mars dernier, a fixé les objectifs et tracé les contours de cette ère nouvelle des relations franco-

algériennes. Il s'agit, je cite « de l'instauration de rapports privilégiés et d'un partenariat d'exception ayant vocation à se poser comme modèle de coopération dans la région et dans les relations internationales ». Mais pour donner une pleine consistance à ce partenariat et assurer sa pérennité, la volonté politique des chefs d'Etat et l'amitié des peuples ne sauraient suffire.

II. et une nécessité économique...

Les chefs d'entreprises que vous êtes ont un rôle déterminant à jouer pour traduire, par des relations économiques renforcées, mais elles aussi profondément rénovées, les complémentarités et les solidarités naturelles entre la France et l'Algérie. Vous en avez débattu ce matin et allez en débattre cet après-midi. Je regrette de ne pas avoir pu me joindre à vos travaux, mais je voudrais vous faire partager quelques certitudes et quelques convictions et aussi formuler quelques recommandations.

Et tout d'abord, une certitude qui relève de l'évidence : le développement économique de l'Algérie et notre prospérité sont indissolublement liés. Non seulement le gaz et le pétrole algériens constituent pour nous un approvisionnement en énergie précieux, mais l'Algérie est, en dehors de l'Europe, notre premier client. Une conviction qui est aussi, j'en suis sûr, largement partagée : la France est, de tous les partenaires de l'Algérie, la mieux placée pour coopérer à son développement, du fait de cette exception franco-algérienne à laquelle je faisais référence. Dans cette coopération au développement, les entreprises françaises ont un rôle déterminant à jouer si elles savent, au-delà de la simple recherche de débouchés commerciaux, adopter de réelles stratégies d'investissement ou de réels partenariats. Développer nos investissements en Algérie plutôt que dans d'autres pays plus éloignés est de l'intérêt de l'économie française. Les économistes ont, depuis longtemps, démontré qu'un investissement réalisé dans la zone de proximité du pays d'origine avait un taux de retour, en termes d'activité, largement supérieur à un investissement plus lointain. C'est également l'intérêt de l'Algérie, si cet investissement véhicule un transfert de savoir-faire et de connaissance et, surtout, s'il lui ouvre des débouchés commerciaux en Europe ou dans des pays tiers. Mais c'est aussi, j'en suis convaincu, l'intérêt de vos entreprises qui peuvent trouver, en Algérie, des opportunités et des conditions favorables dont d'autres pourraient, à brève échéance, vouloir profiter.

Les entreprises françaises peuvent ainsi, tout à la fois, être des acteurs et des bénéficiaires du développement de l'économie algérienne.

III. ... malgré des difficultés tout à fait surmontables

Certes, des difficultés subsistent, qui j'en suis sûr, n'ont sans doute pas manqué d'être rappelées au cours de vos débats :

- persistance de comportements bureaucratiques dans certaines administrations algériennes ;
- inadaptation des conditions de financement ou de mécanismes de garantie ;
- incertitudes sur les conditions de règlement des conflits.

Sans minimiser l'importance de ces questions pour les investisseurs, je pense qu'elles ne doivent surtout pas retarder leur décision, et c'est là une de mes recommandations.

Permettez-moi de vous dire que c'est en manifestant clairement votre volonté d'investir que vous contribuerez à hâter la solution des problèmes qui peuvent encore se poser. Vous serez d'ailleurs aidés en cela, j'en suis persuadé, par les chefs d'entreprise algériens confrontés aux mêmes

difficultés. L'essentiel, qui manquait jusqu'à présent, est désormais acquis : l'expression d'une volonté politique claire et déterminée des deux chefs d'Etat de rétablir, dans la durée, un partenariat global exemplaire. Cette volonté politique est le gage que tout sera mis en œuvre de part et d'autre, pour en faciliter la tâche.

L'intervention des entreprises n'est d'ailleurs qu'un élément de ce partenariat et elle bénéficie du soutien de l'ensemble des autres volets de la coopération :

- coopération culturelle, technique et scientifique qui contribuera à la satisfaction des besoins de formation et de perfectionnement ;
- financement de projets publics par le Fonds de solidarité prioritaire ;
- coopération décentralisée entre les collectivités locales.

Mais si j'ai dit, il y a quelques instants que la réconciliation des peuples et la volonté politique des chefs d'Etat n'étaient pas suffisants pour donner sa pleine consistance au partenariat d'exception dont nous souhaitons la mise en place rapide, je pense que ce partenariat ne peut non plus se satisfaire de la seule complémentarité des intérêts économiques ou de considérations stratégiques. Il exige que se renforcent l'estime réciproque et l'amitié des citoyens des deux pays. C'est à cette tâche que s'emploie, avec d'autres, l'Association France-Algérie, persuadée d'ailleurs que, ce faisant, elle ne peut que faciliter l'implantation de vos entreprises et le développement de relations économiques équitables et durables.

L'agriculture algérienne : potentialités et perspectives de développement

M. Idir BAIS, Directeur de la Programmation des Investissements et des Études Économiques, Délégation officielle algérienne

I. Quelques chiffres

L'agriculture contribue à hauteur de 12 % du PIB algérien et le taux de croissance moyen de la production agricole a été de 4 % entre 1999 et 2000. Le secteur agricole occupe un peu plus d'1 million d'Algériens, soit un peu moins de 20 % de la population active. La valeur de la production agricole est estimée à 8 milliards d'euros. Les exportations de produits agricoles et de produits destinés à l'agriculture représentent 130 millions d'euros (moyenne 2000-2002), soit un taux de couverture (des importations par les exportations) de 4 % environ. Les importations concernent les céréales, et dérivés, les produits laitiers, les huiles alimentaires et le sucre, pour s'en tenir aux principaux postes. Les exportations concernent essentiellement les peaux et cuirs, les engrais, les engrais naturels et les fruits frais et secs.

II. Les axes stratégiques de la modernisation de l'agriculture

Le secteur agricole fut le premier à connaître une libéralisation commerciale, au début des années 80. La gestion privative du domaine de l'Etat représente cependant encore environ un tiers de la surface agricole utile. Un programme de mise en concession de ces terres et la création du statut de société civile d'exploitation agricole a été créé afin d'attirer l'investissement extérieur dans cette activité. La libéralisation des prix est totale, hormis pour les blés et le lait, dont le caractère stratégique a été

reconnu, avec pour conséquence un maintien du contrôle des prix de ces denrées. Par ailleurs, la notion d'exploitant agricole a été réhabilitée, au détriment de celle de propriétaire. Plus largement, les réformes entreprises ont visé une décentralisation de la décision, y compris celle du financement. L'intégration régionale et internationale est en cours, à différents niveaux (UMA, Union européenne, OMC, NEPAD). Ceci devrait notamment être servi par une amélioration sensible de l'environnement des affaires, comme nous l'avons vu ce matin (modernisation du système bancaire et financier, loi sur la concurrence, loi sur la normalisation...).

Le programme d'investissement dans le secteur agricole et rural pour les années à venir inclut premièrement le programme de mise à niveau des exploitations agricoles. 200 000 d'entre elles en relèvent depuis 2000 et ce programme prévoit encore l'investissement de 7 milliards d'euros sur les dix prochaines années, avec une orientation importante vers les systèmes d'irrigation.

Un deuxième axe de modernisation réside dans le renouvellement du parc de matériels agricole, pour un investissement évalué à 74 millions d'euros par an. Le troisième axe est la valorisation des productions agricoles, par la conservation, le conditionnement et la transformation, pour un montant de 44 millions d'euros par an. La quatrième priorité vise la poursuite de l'extension du potentiel productif arboricole et viticole, sur une surface de 50 000 hectares par an, soit un investissement de 50 millions d'euros par an. La cinquième priorité porte sur l'augmentation du potentiel productif animal (bovin laitier) de 15 000 têtes par an, soit un investissement de 20 millions d'euros par an au total.

La sixième priorité vise la poursuite de l'intensification des cultures (engrais, semences...) pour environ 50 millions d'euros. La septième priorité vise le développement de la production de semences. Enfin, la huitième priorité porte sur le développement des productions de terroir (primeur, extra primeur) et biologiques, pour un investissement de 500 000 euros par an.

Etre entrepreneur en Algérie

I. L'entreprise publique se modernise

Akli REMINI, Président-Directeur général, Groupe Naftal (élu « manager de l'année » 2002 en Algérie)

La modernisation de la société publique me semble un vecteur important de la nécessaire modernisation de la société publique algérienne. Nous retiendrons ici l'exemple de l'entreprise que je connais le mieux : Naftal, 2^{ème} entreprise algérienne en termes de chiffre d'affaires (environ 30 milliards d'euros) et d'effectifs (près de 30 000 collaborateurs), qui distribue près de 10 000 tonnes de produits pétroliers par an. Naftal intervient donc dans le secteur de la distribution de produits pétroliers dans l'ensemble du pays, à travers l'exercice d'un monopole de fait mais non de droit.

Pourquoi un plan de modernisation et de développement ? Notre économie et notre pays connaissent, comme nous l'avons vu en détail ce matin, d'importantes mutations et de profonds changements qui ont marqué les dernières années, avec pour principaux axes d'évolution l'ouverture

de l'économie, le recul des régulations et la montée de la concurrence, dans un environnement financier et économique assaini. Sur la scène du secteur pétrolier, le jeu des acteurs évolue de façon rapide au plan international. L'entreprise Naftal a intégré ces différentes dimensions dans sa stratégie pour tirer parti de ces évolutions, en répondant à sa mission principale : assurer la distribution des produits pétroliers dans l'ensemble du pays, non plus prioritairement pour subvenir aux besoins du pays mais en tant qu'acteur économique à part entière. Naftal s'efforce ainsi, par exemple, de ménager une place aux acteurs privés afin de ne plus être l'acteur unique (ou presque) du secteur en Algérie. Le développement de partenariat avec d'acteurs internationaux disposant d'atouts spécifiques s'inscrit également dans le cadre de cette stratégie.

La formation et la communication interne doivent accompagner ces changements profonds en interne, qu'illustre également la mise en place d'indicateurs de performance. Des moyens importants sont bien sûr mobilisés par ce programme, qui vise sur un autre plan la maîtrise des coûts et l'amélioration de la qualité de nos produits et services. Ainsi, peu à peu, Naftal, d'entreprise publique, devient une entreprise qui ne doit sa survie qu'à ses performances et à la qualité de ses produits ou services.

En matière de développement, la modernisation et la rénovation des infrastructures de stockage et de distribution (les canalisations de transport des fluides) constituent le principal axe de croissance, et sont d'ores et déjà sanctionnées par des contrats importants qui viennent récompenser nos efforts. Nos projets sont nombreux, dont l'un des plus importants est la canalisation devant relier Arzew (dans l'Ouest du pays) à Alger, sur une longueur de 400 km. Des acteurs français seront les bienvenus pour nous accompagner dans ce projet, notamment pour la construction et la gestion de cette canalisation, pour lesquelles nous sommes à la recherche de partenaires.

D'une façon générale, le partenariat constitue un axe stratégique de développement et de modernisation, car il permet à la fois la croissance et l'accès aux technologies de pointe, dans tous les domaines. Naftal est d'ailleurs ouverte à toute forme d'alliance (joint-venture, échange d'actifs...), et a engagé des négociations en vue de la prise de participations dans un groupe pétrolier marocain. Nous sommes également en contact pour la création de plusieurs joint-ventures avec des acteurs étrangers de premier plan dans différents secteurs de notre activité, par exemple pour la commercialisation des pneumatiques. Sur le plan interne, Naftal est une entreprise déjà largement informatisée, et poursuit la mise à jour régulière de ses applications, à travers, par exemple, un projet mené actuellement de déploiement de gestion de bases de données. Tout ceci est accompagné d'un véritable « plan Marshall » de formation conduit en interne, qui démontre notre volontarisme. Naftal est enfin dotée d'une structure prêtant une attention particulière à l'environnement, qui constitue un autre axe d'amélioration constante de nos produits, de nos services et de nos processus.

Jacques DUMASY

Merci beaucoup. J'aurai une question à vous poser : comment concevoir l'étendue du champ concurrentiel en Algérie entre entreprises publiques, et comment assurez-vous cette articulation, par exemple avec Naftec ?

Akli REMINI

Naftec, entreprise de raffinage, sera d'ici quelques années obligée de rechercher des marchés pour survivre, exactement comme nous l'anticipons pour nous-mêmes à l'heure actuelle. Peut-être

perdrions-nous quelques parts de marché par l'expansion de Naftec à de nouveaux secteurs de l'activité. Nous n'en restons pas moins persuadés que l'avenir est à la concurrence, qui permet aussi une émulation et une dynamisation de l'activité de chacun. Il y a là pour nous un facteur indispensable de progression et de modernité.

L'essor du secteur privé

Slim OTHMANI

Directeur général, Groupe NCA Fruitall

J'interviens ici en tant qu'entrepreneur mais aussi en tant que membre du club « CARE » : Club d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise. Quel vaste sujet que celui qui m'est proposé aujourd'hui, pour finalement peu de temps ! Je vais en fait tenter de vous intéresser à la démarche d'un entrepreneur algérien, à travers l'exemple de la « Nouvelle Conserverie Algérienne ».

Concentrés sur notre métier de base dans un premier temps, nous avons amorcé notre diversification vers le secteur des jus de fruits à la fin des années 80. Cette diversification s'est poursuivie dans les années 90 avec la signature d'un contrat d'embouteillage avec la firme Coca-Cola. En 2001, nous avons démarré une activité de production d'allumettes avec un partenaire espagnol. Enfin, en 2003, nous avons conclu un partenariat avec la société Tetra Pak pour la fabrication de lait UHT. Nous avons la satisfaction aujourd'hui d'être leader de notre marché dans chacune des activités où nous sommes présents, pour un chiffre d'affaires global d'environ 60 millions de dollars.

Le secteur privé est aujourd'hui majoritairement occupé par des entreprises qui se qualifient elles-mêmes de « groupes », même s'il est en fait rarement (pour ne pas dire jamais) question de consolidation de bilans pour les entreprises algériennes. La majorité des grandes entreprises algériennes ont réellement émergé au milieu des années 90, et le chantier à conduire en vue de la modernisation de l'ensemble de l'industrie semble encore immense. Un programme de modernisation a été défini, mais son contenu semble encore insuffisant. Pour autant, les opportunités d'investissement existent en Algérie, comme l'a montré un rapport récent de la firme de conseil Booz, Allen et Hamilton. Un autre rapport, rédigé par la Banque mondiale, met clairement en évidence les obstacles qui se dressent sur la route du développement et de l'ouverture de l'Algérie à des acteurs extérieurs.

Si les réformes sont sans doute trop lentes dans leur mise en œuvre, force est de constater en tout cas que les choses avancent. Néanmoins, en tant qu'entrepreneur, on ne peut que se demander quel est le fondement de la taxe d'activité professionnelle (TAP) (taxe de 2 % du chiffre d'affaires de toute entreprise algérienne) ou encore sur quelles bases la Banque d'Algérie entend la notion de service, au travers de laquelle cet organisme effectue une véritable ingérence dans l'activité des acteurs privés. Le maintien du week-end les jeudis et vendredis, sans justification véritable, constitue une autre anomalie de l'environnement encadrant l'activité économique dans notre pays. Le climat des affaires en Algérie apparaît comme peu propice à l'investissement. Pourtant, tous les indicateurs économiques sont au beau fixe. Mais c'est insuffisant. L'Algérie, qui longtemps n'a eu les yeux rivés que sur la production, se veut aujourd'hui orientée « clients » et consommateurs. Quel changement à promouvoir ! La culture constitue en tout cas un élément fondamental de compréhension de l'environnement algérien, dans lequel l'on peut connaître successivement de grandes satisfactions et de grandes frustrations.

Jacques DUMASY

Nous le voyons à travers votre riche intervention : le secteur privé en Algérie n'est pas seulement un secteur en croissance ; il s'agit aussi d'un ensemble de chefs d'entreprise, qui auraient d'ailleurs sans doute intérêt à s'organiser et à se rassembler, comme l'a fait remarquer le MEDEF récemment. Je crois d'ailleurs que des projets sont en cours pour aller en ce sens.

Le financement de l'investissement

Abderrahmane HADJ NACER
Consultant

Ayant eu la chance d'effectuer une partie de mon parcours professionnel en Algérie, j'ai fait le choix, il y a un an, de revenir en Algérie, pays des paradoxes, où l'on peut tout réussir comme tout perdre. La géographie et la topographie du pays, qui se reflètent dans la diversité de la population, témoignent de cette richesse et de ce caractère parfois imprévisible.

L'Algérie a hérité de la tradition de gestion centralisée longtemps promue par l'Empire Ottoman, avant de subir une influence similaire – quoique différente – sous l'effet de la présence française. L'efficacité du système bancaire, de même que celle du secteur privé, a bien sûr pâti de ces traditions :

- le premier n'a en effet pour fonction, dans un tel schéma, que de distribuer de l'argent, sans appel à aucun critère d'efficacité économique ;
- le deuxième, pour sa part, cherche surtout à rester discret, voire à se cacher, pour ne pas apparaître comme un pouvoir ou un contre-pouvoir, dès lors qu'il est créateur de richesses et mobilisateur d'énergies.

Sur le plan des acteurs, dans l'entreprise publique, les professionnels ne sont pas reconnus pour leur performance mais pour leur capacité à exécuter les décisions prises de façon centralisée. Par ailleurs, les besoins financiers sont faibles, dans un contexte d'économie administrée, ce qui aboutit au paradoxe qui veut que si les besoins du pays sont immenses, l'argent y est également abondant. Force est donc de reconnaître, de façon objective, que le système s'est effondré. Certes, des privatisations – relatives – ont été décidées, notamment dans le secteur financier, et des acteurs privés y sont aujourd'hui présents (avec hélas une surreprésentation d'acteurs étrangers). Le paysage actuel est ainsi devenu complexe, sous l'effet de cette histoire.

Le système financier algérien s'articule aujourd'hui autour de cinq banques publiques, habituées à distribuer du crédit aux grandes entreprises publiques telles que Naftal. Il faut au passage tordre le cou à une méchante rumeur pour le moins persistante : la corruption n'est pas aussi répandue que d'aucuns l'affirment, et la plupart des affaires se concluent en fait de façon très simple, sans recours privilégié d'aucune sorte. Cela dit, les entreprises privées se voient aujourd'hui réduites à la portion congrue sur la scène financière algérienne, en raison de leur fréquente sous-capitalisation, alors même que les ratios prudentiels de solvabilité imposent d'avoir les reins extrêmement solides. De la même façon, à côté des institutions financières dominantes, existent très peu de capital-risque ou de fonds d'amorçage (ni a fortiori d'ingénierie financière) pour les entreprises naissantes. Pour autant, le secteur privé, de son côté, s'est développé, selon une dynamique réelle mais informelle, qui les prive souvent des capacités nécessaires pour présenter un business plan, par exemple.

La situation actuelle se trouve ainsi marquée par un mécontentement quasi général, avec le paradoxe suivant : ce sont les entreprises étrangères, dotées des moyens financiers, de la capacité d'action et parlant de longue date le langage des affaires, qui sont en meilleure position pour tirer leur épingle du jeu dans un contexte concurrentiel. Une catégorie d'acteurs ne doit pas être négligée pour autant : les ménages, c'est-à-dire les Algériens, dont la capacité d'épargne ou d'investissement est aujourd'hui avérée. Mais un constat a été clairement établi : ces volumes d'épargne potentielle

échappent aux circuits officiels des institutions financières, faute de confiance suffisante en celles-ci et faute de produits et services répondant à la demande. Le chemin est donc encore long pour rapatrier ces fonds, qui souvent trouvent à s'investir dans notre pays, et par des circuits informels, mais qui doivent aujourd'hui retrouver la voie des organisations structurées pour profiter pleinement à l'ensemble du pays et pour démultiplier l'impact des initiatives.

Jacques DUMASY

Votre expertise ne fait pas de doute, mais l'on peut trouver votre propos quelque peu « négatif ». Il me semble omettre, en tout état de cause, les pistes par lesquelles l'Algérie pourrait sortir de la situation que vous décrivez. Avez-vous le sentiment que la situation évolue autour de la réforme bancaire (qui pourrait déboucher sur une réforme économique d'ensemble) ?

Abderrahmane HADJ NACER

Il est normal qu'un gouvernement ne souhaite pas privatiser l'ensemble des banques publiques, tant il est vrai que la banque représente le pouvoir. Cependant, il est tout aussi normal qu'un acteur étranger ne puisse s'engager dans un partenariat avec une institution financière, s'il ne se voit offrir aucune visibilité en termes de retour sur investissement.

Nous devons en fait « privatiser les mentalités » et surtout « privatiser le privé » en Algérie : le secteur privé ne recouvre pas toujours toutes les caractéristiques que l'on entend par ce terme, car des accords en sous-main et des positions fortes y existent parfois, loin du jeu de concurrence pure que l'on associe en principe au système du secteur privé. On ne peut en tout cas, à mes yeux, reconstruire un pays en excluant de la nouvelle organisation les entrepreneurs : ceux-ci doivent donc être associés à la démarche, et cela constituerait peut-être une piste de sortie de la situation actuelle.

Questions de la salle

De la salle

J'entends souvent des investisseurs qui me font part de projets importants en Algérie, mais qui se trouvent ensuite freinés par la limitation à 49 % de la part que peuvent prendre les étrangers dans tout projet de partenariat, l'Etat conservant toujours la majorité des parts des structures ainsi créées. Où en est ce système ?

Slim OTHMANI

Je crois que vous faites ici référence au marché des tabacs, fortement réglementé, pour lequel un cahier des charges qui doit être défini n'a toujours pas vu le jour. La définition d'une entreprise publique n'est d'ailleurs toujours pas connue à ce jour ; il semble en fait que l'on puisse confondre le terme d'entreprise publique et celui de SNTA, celle-ci étant connue pour ses pratiques largement anti-concurrentielles.

Olivier RIQUET, Global Vision CMS

Ma question porte sur la capacité que nous pourrions trouver en Algérie (je parle ici du secteur de la communication, qui semble très porteur) de nous associer avec de grands groupes, qui sont au nombre d'une dizaine. Quels conseils me donneriez-vous aujourd'hui si je souhaite trouver des financements pour m'implanter en Algérie dans un secteur où les opportunités sont très importantes ?

Abderrahmane HADJ NACER

Vous disposez déjà d'une culture qui vous permet d'élaborer un dossier dans les règles. Cette capacité constitue déjà un atout. J'ai été banquier, c'est-à-dire de l'autre côté de la barrière, et neuf fois sur dix, le dossier qui est soumis ne répond tout simplement pas aux obligations d'un tel exercice. Le plus important réside dans un bon business plan. Si, en plus, vous disposez de suffisamment de fonds propres, alors 60 % de votre problème est réglé. Pour le reste, on ne peut que vous conseiller d'aller frapper à la bonne porte, c'est-à-dire de vous intéresser à des interlocuteurs soucieux d'accueillir de nouveaux projets, plutôt qu'à des bureaucrates. Je suis en tout cas persuadé qu'avec un bon dossier, l'on trouve rapidement le bon interlocuteur.

Des entreprises françaises s'engagent en Algérie

L'exemple de Danone

Claude JOLY

Directeur général, Danone Algérie

I. La recherche de partenariat

Il est d'abord très important d'être entouré d'un très bon partenaire en Algérie, et l'expérience de Danone nous l'a largement montré. C'est d'ailleurs souvent le cas dans les pays émergents, dans lesquels surgissent parfois des difficultés inattendues ou qui semblent insurmontables. Pour avoir aussi travaillé à des projets d'implantation en Afrique du Sud, force est de constater que l'accueil en Algérie est beaucoup plus chaleureux, bienveillant et favorable, ce qui ne constitue pas un mince atout.

Danone a vendu son premier pot de yaourt en Algérie en août 2002, c'est-à-dire très récemment. En tant que numéro un mondial, nous avons pourtant pour ambition d'être présent dans tous les grands pays du monde. C'est ce qui explique notre volonté de nous implanter en Algérie, cette présence ayant été retardée par les événements qui ont marqué la période récente. Le marché algérien présente, au-delà de sa taille, des intérêts particuliers pour notre métier : la population, très jeune et en forte croissance, offre des perspectives très prometteuses. La première étape de notre arrivée en Algérie a consisté à identifier le bon partenaire : nous l'avons trouvé en la famille Batouche, avec laquelle nous avons conclu un partenariat, dont Danone détient 51 %.

II. Le partage de savoir-faire

Une fois ce partenariat établi, la seconde étape consiste à bâtir une équipe. Ceci est en cours, grâce à des collaborateurs dont les connaissances sont certes à approfondir et à compléter, mais dont la bonne volonté et l'envie d'aller de l'avant sont incontestables. Danone peut ainsi s'appuyer sur 600 collaborateurs, parmi lesquels quatre ou cinq expatriés seulement (dont un Egyptien et un Canadien). Nous essayons d'attirer des talents, mais nous avons surtout engagé un vaste programme de formation, destiné à de jeunes collaborateurs motivés, que nous envoyons dans d'autres pays afin qu'ils s'imprègnent d'une expérience et d'un contexte ayant des traits communs avec le marché algérien. Un autre axe important de travail réside dans la sûreté et la sécurité, cruciale sur le plan sanitaire dans notre activité, mais nous essayons dans le même temps de travailler à partir de lait frais -ce qui paradoxalement est plus difficile en Algérie qu'en France - par une coopération étroite avec les agriculteurs du pays.

Sur le plan de l'offre, les produits connus en France seront progressivement lancés sur le marché algérien dans les six mois à venir. Nous travaillons également à la mise en place d'un réseau de distribution, une fois contourné le problème de la corruption, qui nous a causé quelques déconvenues aux premiers stades de développement de notre projet. Surtout, nous cherchons à faire évoluer la demande, c'est-à-dire en fait à rendre celle-ci solvable, tant il est vrai que la faible consommation de yaourts ne s'explique aujourd'hui que par leur prix relativement élevé. Les choses changent, et nous progressons à grands pas.

L'exemple d'Aventis en Algérie

Hervé MOUREAU

Directeur financier, Aventis Algérie

Aventis est présent en Algérie depuis « toujours », mais nous avons complètement changé la face de l'activité que nous y réalisons, depuis cinq ou six ans. Les entreprises nationalisées, les « pharm », ont en effet laissé place à un marché dérégulé, au sein duquel nous avons pris pied d'abord par une société de façonnage et de distribution, à laquelle nous avons transféré la technologie nécessaire. Nous avons ensuite construit une usine sur le territoire algérien, qui est près d'atteindre son régime de croisière sur le plan de la production. Au terme de quatre années d'efforts, Aventis Algérie compte ainsi environ 300 collaborateurs, qui constituent une richesse humaine réelle et un atout de premier plan. Ces équipes sont constituées notamment de médecins, souvent formés à l'école française et seuls habilités, selon la loi algérienne, à exercer l'activité de visite médicale.

Sur le plan industriel, nous n'avons pas non plus rencontré de difficulté majeure de recrutement, quel que soit le niveau considéré, et quand bien même un effort de formation a été nécessaire. Le domaine qui pêche le plus est en fait celui dans lequel j'exerce la principale responsabilité : la gestion, pour laquelle il est difficile de trouver des personnes formées et en mesure d'appliquer les standards internationaux (French GAAP, US GAAP, etc).

Pour autant, les contraintes existent, et sont relativement nombreuses, par exemple en matière de contrôle des changes. Face à cela, Aventis a pris pour habitude de sérier les problèmes et de travailler systématiquement à leur résolution. Cet objectif est le plus souvent atteint moyennant un délai et une énergie consommée relativement raisonnables. Cela présente un coût, et cela suppose certaines habitudes à prendre. Aventis n'en est pas moins heureux d'être présent sur le marché algérien, à tel point que certains produits stratégiques seront bientôt fabriqués en Algérie.

L'exemple d'Orangina en Algérie

Franck BOIVIN

Président-Directeur Général, Orangina

Les dates clés de notre présence en Algérie commencent en fait avec la naissance de la marque, en 1936 : celle-ci est en effet apparue sur le sol algérien, le nom initial de « Naranjina » ayant rapidement été transformé en « Orangina ». Une autre date importante est le début de la guerre d'Algérie, à partir de laquelle la famille Betton décide de s'implanter à Marseille – la marque subissant, de l'autre côté de la Méditerranée, l'action d'un contrefacteur, qui sera bientôt suivi par deux ou trois compères, étant appelée à se faire sentir durant plusieurs décennies en Algérie. En 1984, M. Betton décide de fusionner Orangina avec Pernod-Ricard, qui avait alors pour stratégie de se développer dans les boissons non alcoolisées. Près d'une vingtaine d'années plus tard, le Groupe opère un nouveau changement stratégique, en annonçant sa volonté de céder ses activités de boissons non alcoolisées. Aujourd'hui, le groupe Pernod-Ricard a partiellement vendu Orangina au groupe britannique Cadbury Schweppes, mais continue de piloter la marque dans un certain nombre de zones dans le monde, dont l'Afrique.

En juillet 2002, le Groupe décide de s'implanter de nouveau en Algérie, où de ce fait des procédures ont été engagées afin de recouvrer nos droits, largement obérés jusqu'alors par des contrefaçons en volumes importants. Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là, car nous avons également décidé de produire en Algérie, au moyen d'un contrat de partenariat avec des acteurs locaux auxquels nous demandons de respecter un cahier des charges précis.

Il s'agit d'un partenariat exemplaire, tant sur le plan de la production qu'en termes commerciaux : l'Algérie, où se produisent chaque année environ 25 millions de litres de notre boisson, constitue aujourd'hui le 2^{ème} pays pour notre marque, *ex æquo* avec la Grande-Bretagne, derrière la France. Le marché algérien est, en outre, en pleine croissance, notamment en raison de la jeunesse de la population, et nous y bénéficions, pour partie, des retombées des campagnes de publicité menées en France.

Jacques DUMASY

L'exemple d'Orangina est magnifique, tant cette histoire est longue, tant elle a connu des rebondissements et tant elle se traduit aujourd'hui par une réussite

Questions de la salle

De la salle

Monsieur Othmani, vous intéressez-vous au marché européen : dans quelle mesure vos produits pourront-ils trouver un débouché en Europe ?

Slim OTHMANI

Le développement à l'international de la société NCA, dont l'offre est composée de jus de fruit et de boissons à base de jus de fruit, ne constitue pas aujourd'hui une priorité : nous souhaitons concentrer quasiment toute notre énergie, pour l'heure, à notre développement sur le marché algérien, qui présente déjà un certain nombre de défis à relever. Actuellement, nous exportons par exemple en Lybie, en Mauritanie, mais aussi en France, selon une logique proche de celle des marchés communautaires (je pense à Marseille ou à Paris, dans le quartier de Barbès). Nous exportons également en Espagne, principalement pour des raisons d'opportunité. Mais nous ne disposons pas de toutes les ressources nécessaires pour miser aujourd'hui de façon importante sur un développement international, qui requiert des moyens très importants.

De la salle

S'agissant du système financier, lors d'un séminaire tenu récemment sur ces questions, j'avais soulevé l'idée de la création d'une structure qui aurait une vocation comparable à la Caisse des dépôts en France. La constitution d'un pôle autour d'un tel projet vous paraît-elle envisageable ?

Abderrahmane HADJ NACER

De façon étonnante, la Banque mondiale s'était opposée, en 1988, à la création d'une structure comparable à la Caisse des dépôts en Algérie. Malheureusement, dans les années 90, l'Etat algérien, appelé sur d'autres priorités, a délaissé un tel projet. J'y suis pour ma part très favorable, tant son rôle pourrait contribuer au développement de l'économie algérienne dans une perspective et avec un rôle de long terme.

De la salle

En termes de propriété industrielle, quelle est la situation qui prévaut aujourd'hui en Algérie ?

Jacques DUMASY

Le problème de la propriété industrielle ne se pose pas avec une acuité particulière en Algérie (bien moins qu'en Asie, par exemple), notamment compte tenu des volumes de production (sur le sol algérien) qui sont en jeu. Pour autant, la prise de conscience progresse avec en ligne de mire la constitution d'une autorité spécifiquement consacrée à ces problématiques. Je reste pour ma part convaincu que la meilleure protection contre les dangers de la contrefaçon résidera dans le développement de la production locale, qui intéressera les acteurs locaux à la production de leur ouvrage. Je signale que nous tiendrons le 11 décembre au CFCE une rencontre portant spécifiquement sur les questions de propriété industrielle.

Monsieur BORGHI, Président du Club des Entrepreneurs algériens de France

Compte tenu de la volonté affichée par le gouvernement algérien sur la voie de l'économie de marché, avec de nombreuses mesures à la clé, pourquoi une relative frilosité continue-t-elle d'exister de la part des entreprises françaises ?

Jacques DUMASY

Je ne partage pas, et de loin, votre constat. L'examen des chiffres montre que la France est, de loin, le premier partenaire de l'Algérie, devant l'Italie et les Etats-Unis.

Merci à tous pour votre participation.